

Panorama des transports inédit n° 58
*réalisé par Christine Raynard, Chargée de mission au
Département Développement Durable (DDD)*

30 juillet 2012

1) La compagnie des chemins de fer russes envisage de renforcer le transport de fret vers l'Asie, dans le cadre d'un corridor ferroviaire depuis l'Europe à travers le territoire russe. La Commission européenne est favorable à cette ligne transsibérienne, à condition qu'elle soit à double voies, entièrement électrifiée avec des règles techniques et de sécurité unifiées.

Les allemands se sont déjà engagés dans ce projet. En effet, la filiale transport et logistique de la Deutsche Bahn (DB Schenker) approvisionne depuis l'Allemagne une usine BMW en Chine. Le convoi effectue les 11 000 kilomètres de trajet en 23 jours, soit la moitié du temps nécessaire par bateau et DB Schenker a comme objectif de diviser cette durée par deux.

Un fort potentiel existe aujourd'hui, avec 95 % des marchandises transportées d'Asie vers l'Europe par voie maritime.

2) Dans le même temps, les chemins de fer russes ont annoncé un projet de création d'une société commune entre la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan. Cette entité a comme objectif le développement du trafic ferroviaire de conteneurs entre la Chine et l'Europe.

Les trois compagnies ferroviaires partenaires se sont mises d'accord pour créer, dans le secteur des transports, une base juridique unique dans l'espace économique commun (EEC) mis en place le 31 mai 2012. Les trois pays y participeront à parts égales en termes d'engagement et de profit.

La nouvelle société proposera des prix stables pour des prestations de service unifiées, avec une amélioration et une harmonisation des systèmes de contrôle techniques des trois pays.

3) Les chemins de fer néerlandais et les entreprises de transport régional Veolia et Syntus vont tester à partir de septembre 2012 un nouveau système de tarification. Les personnes voyageant en heures creuses seront remboursées d'une partie du prix de leur billet, soit de 3 à 7 euros selon la distance

PLUS
D'INFOS

www.strategie.gouv.fr

Contact Presse :

Jean-Michel Roullé, Responsable

de la Communication

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Tel : +33 (0) 1 42 75 61 37

Port. : 06 46 55 38 38



Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre :

- le Conseil d'analyse économique,
- le Conseil d'analyse de la société,
- le Conseil d'orientation pour l'emploi,
- le Conseil d'orientation des retraites,
- le Haut conseil à l'intégration.

**PLUS
D'INFOS**

www.strategie.gouv.fr

Contact Presse :

Jean-Michel Roullé, Responsable
de la Communication

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Tel : +33 (0) 1 42 75 61 37

Port. : 06 46 55 38 38

parcourue. Le test s'étalera sur quatre mois et le montant maximum remboursé sera de 600 euros. Les participants indiqueront sur leurs *smartphones* leurs heures de voyages. Ce projet concernera 3 000 voyageurs possédant une carte annuelle de transport dans les régions Arnhem-Nimègue, Roermond-Maastricht, Amsterdam et les provinces Overijssel et Gueldre.

Si l'essai est concluant, il pourrait à terme être étendu à l'ensemble du réseau ferroviaire néerlandais.

4) **Depuis début juillet, la plate-forme Internet « DriiveMe » permet de louer une voiture en France pour un euro symbolique.** Ce site propose à des particuliers de rapatrier les véhicules des loueurs. Actuellement, ces derniers utilisent des camions pour transporter les véhicules et rééquilibrer leurs parcs automobiles.

Les dates sont imposées et l'assurance est comprise. Quant aux péages et à l'essence, ils peuvent selon les cas soit être inclus, soit rester à la charge du conducteur. La seule condition requise est d'avoir au minimum un an de permis de conduire. L'internaute peut également se créer une alerte pour être informé des trajets proposés.

Pendant l'été, DriiveMe teste ce système dans l'ouest et envisage un lancement dans toute la France en septembre 2012.

Cette formule existe déjà en Australie et fonctionne bien.